

Charte d'engagement OFUP Education 2007

Article 1 :

L'OFUP Education s'engage à mettre à disposition des étudiants et des enseignants, dans les universités et les lycées, des offres d'abonnements presse, et ce exclusivement.

Article 2 :

L'OFUP Education s'engage à mettre à disposition des étudiants et lycéens, via un catalogue régulièrement mis à jour, une offre d'abonnements presse très complète et variée, toutes tendances d'opinion confondues : plus de 370 titres de presse française et étrangère, généraliste ou spécialisée souvent introuvables en kiosque.

Article 3 :

L'OFUP Education s'engage à proposer les prix les plus avantageux du marché – jusqu'à 82 % de réduction sur le prix kiosque – au plus grand nombre de lycéens et d'étudiants, leur permettant ainsi de préserver leur pouvoir d'achat.

Article 4 :

L'OFUP Education s'engage à recruter chaque année 2500 étudiants pour être les ambassadeurs de son offre dans leurs établissements.

Article 5 :

- L'OFUP Education s'engage à offrir aux étudiants et lycéens recrutés une formation aux médias et aux techniques de commercialisation théorique et pratique, gratuite.
- L'OFUP Education s'engage à ce que cette formation constitue un vrai plus sur un curriculum vitae à l'entrée dans la vie professionnelle.

Article 6 :

L'OFUP Education s'engage à offrir à ces étudiants un emploi rémunéré, leur contrat de travail étant spécialement conçu pour être compatible avec leurs études.

Article 7 :

L'OFUP Education garantit la promotion de l'éducation aux médias, des étudiants et lycéens, et une participation active à leur engagement citoyen. L'OFUP Education est notamment partenaire des Assises de la presse écrite et de la jeunesse, se tenant chaque année en mars dans une grande métropole.